Cinquante troisième année. - N ° 225 A Vendredi 22 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

## BODACC « A »

## Annonce n° 650

## 62 – PAS-DE-CALAIS

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS

## Ventes et cessions

354 076 242 RCS Arras.
**FFANI.**
*Forme :* Société à responsabilité limitée.
*Capital :* 1116000 EUR.
*Adresse :* 113, rue de la Gare, 62550 Pernes.
*Oppositions :* Art.L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 août 2019, la société FFANI, SARL au capital de 1.116.000 euros, ayant son siège social à PERNES EN ARTOIS (62550) 113 rue de la Gare, immatriculée sous le no 354 076 242 au RCS d'ARRAS et la société Carrières MRV, SARL au capital de 167.693 euros, ayant son siège social à MATRINGHEM (62310) Chemin d'Escouflans, immatriculée sous le no 383 416 716 au RCS de BOULOGNE SUR MER, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société MRV par la société FFANI à qui la société CARRIERES MRV ferait apport de son actif évalué à 29.571 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 954.639 EUROS, soit un passif net de 925.067 euros Il n'est procédé à aucun échange de parts sociales et à aucune augmentation de capital de la société absorbante puisque celle-ci détient la totalité des parts composant le capital de la société. l'écart négatif constaté entre le passif net soit -925.067 euros et la valeur nette comptable des parts de la société absorbée soit 1.649,85 euros, représente un mali de fusion de -923.417,15 euros. les opérations actives et passives, effectuées par la société "MRV" depuis la date du 01er janvier 2019 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront réputées réalisées par la société FFANI. la fusion entrainera la dissolution sans liquidation de la société "MRV" et la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante. Conformément aux dispositions de l'article l.236-6 du code de commerce, un exemplaire du traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'ARRAS, le 20 novembre 2019 et un exemplaire a été déposé au greffe du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER le 19 novembre 2019..